

[BARJETON (Daniel)]

LETTRES. Ne repugnat vestro bono... Arrêt du Conseil d'État du Roi, portant suppression d'un livre qui a pour titre Lettres, avec un passage en latin au bas, commençant par ces mots, Ne repugnat, etc A Londres 1750...

Reference: 8340

1750 demi-basane, dos plat, coins parchemin; in-12, (2ff.), 458pp., 2pp., A Amsterdam 1750,

Comment: Daniel Barjeton, avocat, a fourni tous les matériaux de cet ouvrage pour lequel le gouvernement le gratifia d'une somme de 15000 livres. Cet ouvrage fut supprimé par arrêt du Parlement du 1er juin 1750 et mis à l'Index en 1751. C'est à l'occasion de cet écrit que Voltaire inventa l' " Extrait du décret de la Sacrée Congrégation de Rome... ". La condamnation de cet écrit excita la surprise car l'écrit était en tout conforme aux vœux du ministère... Dans le fait l'arrêt rendu en apparence pour donner satisfaction aux évêques, le fut uniquement pour attirer l'attention du public sur l'ouvrage et, par ce moyen, provoquer un mouvement d'opinion en accord avec les projets du ministère. On afficha même l'arrêt dans les rues.... (Rocquain p. 133).

Year 1750

Price: **€175.00**

This item is offered by:

Librairie ancienne Georges de Lucenay

lucenay@ik.me

3, rue Joly

71120 Charolles

France

<https://v5.livre-rare-book.net/en/books/5472567-8340>